

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire  
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER Amandine MARTIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH  
Jean-Paul BARTH  
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Patrick DELSART  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Christine GILL  
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER

**Absents :**

Daniel BROCKER

## 12. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

**RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER**

### 12.2. Convention d'occupation périscolaire à l'école Krafft

#### DELIBERATION D17092024/14

Depuis la prise de compétence petite enfance et accueil périscolaire en 2008, la Communauté de Communes de Sélestat s'est progressivement dotée de structures permettant d'accueillir les enfants sollicitant ce service dans les différentes communes de son territoire, et notamment à CHATENOIS.

Les demandes liées à ce service restent élevées et il convient de renouveler les conventions d'occupation d'annexes périscolaires existantes pour la rentrée 2024 : l'école Krafft fait partie de ces annexes à maintenir.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de locaux appartenant à la Commune de Châtenois, à la Communauté de Communes de Sélestat pour la mise en œuvre de l'accueil périscolaire.

La Communauté de Communes de Sélestat occupera les locaux décrits à l'article 2 de la présente convention, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, de 10h00 à 14h00 et de 15h00 à 18h30.

Les locaux qui abriteront les activités de la Communauté de Communes de Sélestat sont une propriété de la Commune de Châtenois. Les bâtiments se situent au 119 rue du Maréchal Foch à Châtenois.

Ils se composent d'espaces partagés avec d'autres utilisateurs :

- La salle BCD de 105 m<sup>2</sup>,

Et d'espaces mis à disposition exclusivement du périscolaire :

- La salle1, la cuisine, les sanitaires et le dégagement totalisant 75,80 m<sup>2</sup>,
- Les salles 2 et 3 d'une surface de 52,70 m<sup>2</sup>,
- La salle 4 de 15,70 m<sup>2</sup>,
- Le bureau de direction du RDC de 13,50 m<sup>2</sup>,
- Le dégagement de 15,25 m<sup>2</sup>, espace supplémentaire qui se rajoute, suite à l'accroissement des demandes d'accueil.

La Commune de Châtenois met à disposition de la Communauté de Communes de Sélestat les locaux définis à l'article 2 de la présente convention, à titre gratuit pour la durée de la présente convention définie à l'article 12.

La présente convention est valable pendant 2 années à compter du 1er septembre 2024. Elle sera tacitement renouvelée pour 2 fois 1 année au maximum soit jusqu'au 31 août 2028 au plus tard.

Chacune des parties signataire dispose de la faculté de résilier unilatéralement la présente convention moyennant un préavis de 3 mois avant sa date anniversaire par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée, de mise à disposition de locaux de l'école Krafft, avec la Communauté de Communes de Sélestat – service Jeunesse – dans le cadre de l'accueil périscolaire.

POUR : 25  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE  
Pour extrait conforme  
Châtenois, le 19 septembre 2024

Luc ADONETH  
Le Maire,

Eric BRUNSTEIN  
Le secrétaire de séance,

